Ecobank
La Banque Panafricaine

ECOBANK CÔTE D'IVOIRE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MARDI 29 AVRIL 2025

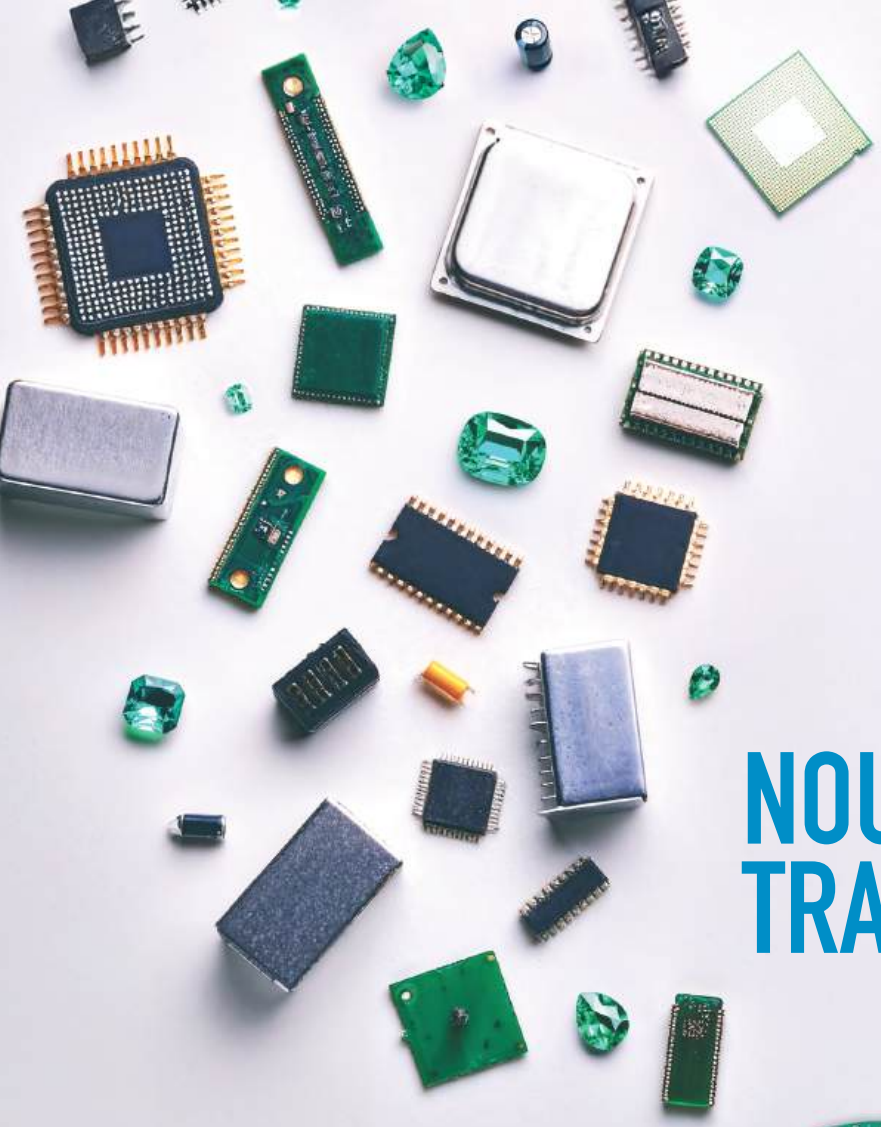

NOUS TRANSFORMER



POUR MIEUX SERVIR ET CONNECTER L'AFRIQUE

ECOBANK
COTE D'IVOIRE

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

MARDI 29 AVRIL 2025

ABIDJAN

Ecobank
La Banque Panafricaine



POUR CONCRÉTISER VOS OPPORTUNITÉS EN AFRIQUE

Propulsez vos activités commerciales et investissez à travers l'Afrique et au-delà, en toute sérénité.

Capitalisez sur notre expertise continentale, notre présence mondiale et nos solutions de paiement transfrontalier fluides pour donner un nouvel élan à votre entreprise et accélérer votre succès.

Le meilleur choix pour prospérer.
Visitez ecobank.com/corporate

UN MEILLEUR CHOIX
POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE

Table des matières

1. Chiffres clés 2024 6
2. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 10
3. Conseil d'Administration - Comité de Direction 12
4. Rapport du Président du Conseil d'Administration 18
5. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 28
6. Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés 36
7. Rapport Général et rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 44
8. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 46
9. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 52
10. Expiration et renouvellement de mandats d'Administrateurs 54
11. Nomination d'un Administrateur 56
12. Nomination du représentant de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, Commissaire aux comptes, auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire 58
13. Autorisation d'émission d'emprunts 60
14. Projets de résolutions 62
15. Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 68

01

Chiffres clés 2024



Plus inclusif, plus flexible, à la hauteur de toutes vos ambitions !

Rejoignez notre communauté Ellever dès aujourd'hui !
Visitez ecobank.com/ellevate pour en savoir plus

Scannez pour vous inscrire

N° VERT APPEL GRATUIT 9955

ellever
par Ecobank

UN MEILLEUR CHOIX
POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE

Chiffres Clés 2024



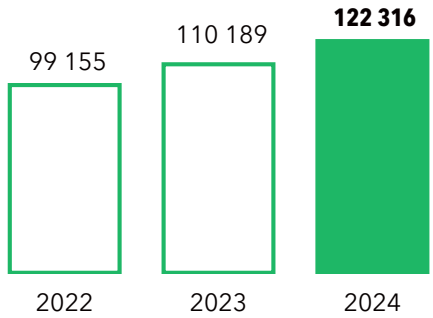

Produit Net Bancaire

- +11% comparé à 2023
- TCAM* de 11%

Résultat Net

- +20% comparé à 2023
- TCAM* de 14%

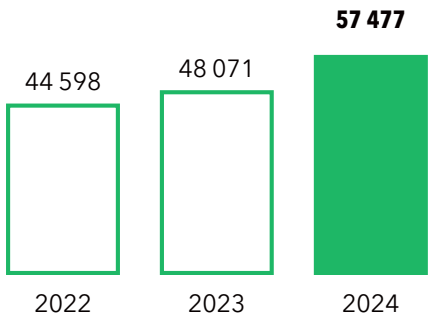

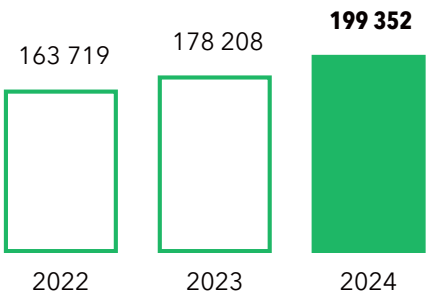

Capitaux propres

- +12% comparé à 2023
- TCAM* de 10%

Total bilan

- +5% comparé à 2023
- TCAM* de 4%

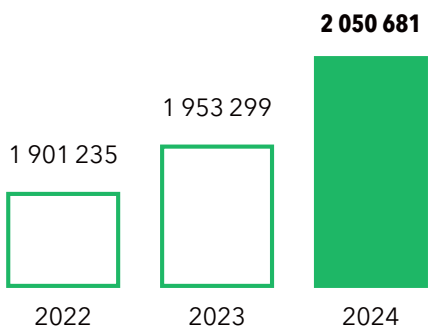

*TCAM= Taux de Croissance Annuel Moyen
NB : Les chiffres sont en millions de Francs CFA.

02

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport du Président du Conseil d'Administration
2. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024
3. Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés
4. Rapport général et rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
5. Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2024
6. Affectation du résultat de l'exercice 2024
7. Quitus aux Administrateurs
8. Décharge aux Commissaires aux comptes
9. Expiration et renouvellement de mandats d'Administrateurs
10. Nomination d'un Administrateur
11. Nomination du représentant de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, Commissaire aux comptes, auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire
12. Autorisation d'émission d'emprunts
13. Fixation des indemnités de fonctions des Administrateurs pour l'exercice 2025
14. Vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

03

Conseil d'Administration et Comité de Direction



POUR DEVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

Que vous soyez en pleine expansion ou prêt à aller à l'international, nous sommes là pour vous aider. Nous vous proposons des solutions bancaires adaptées et connectons votre entreprise à travers notre réseau panafricain. Vous pouvez prospérer plus vite avec nous.

Découvrez un meilleur choix pour vos services financiers.
Visitez ecobank.com/commercial et ouvrez un compte.

BANQUE
COMMERCIALE

UN MEILLEUR CHOIX
POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE

Conseil d'Administration



Michel AKA-ANGHUI
Président du Conseil d'Administration



Alice ANTHONY DIOMANDE
Administrateur



Paul-Harry AITHNARD
Administrateur,
Directeur Général

Ecobank Transnational Incorporated



Marjorie SAINT-LOT
Administrateur



Patricia KOIZAN
Administrateur
Représentante Permanente de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de Côte d'Ivoire (CNPS)



Jean-Pierre N'GUESSAN
Administrateur



Assitan SAGNON SANGANOKO
Administrateur



Francois De Sales NZE
Administrateur



Anne-Marie KONAN PAYNE
Administrateur



Wilfrid Lauriano DO REGO
Administrateur



Martial AKPESSE
Secrétaire du Conseil d'Administration



UN MEILLEUR CHOIX POUR GÉRER VOS FINANCES

Tout le monde en Afrique mérite le meilleur des services financiers. C'est notre raison d'être. Nous vous proposons une gamme de solutions financières pratiques adaptées à vos besoins quotidiens.

Découvrez un meilleur choix pour vos services financiers.
Visitez ecobank.com/personal et ouvrez un compte

BANQUE DES PARTICULIERS

UN MEILLEUR CHOIX POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE

Comité de Direction



Paul-Harry AITHNARD
Directeur Général



Ahmed Faman DIARRA
Directeur du Département des Ressources Humaines



Jean-Marc ANEY
Directeur du Département Banque des Grandes Entreprises



Oumar KONE
Directeur du Département Banque Commerciale



Jean Tolla KONAN
Directeur du Département Cash Management



Korede ODJO-BELLA
Directrice du Département Banque des Particuliers



Jean-Pierre N'GUESSAN
Directeur du Département de la Trésorerie



Jeannette DIAN
Directrice du Département des Risques



Franck ELLEINGAND
Directeur du Département Finance



Aminatou DOSSOU
Directrice du Département de la Conformité



Wilfrid AMOIKON
Directeur de l'Audit Interne et des Investigations



Mouyombo Anne Christine EWANE
Directrice du Département Expérience Client



Jerôme Brou YERA
Directeur du Département Opérations et Technologie



Didier KAORE
Directeur du Département des Engagements



Oriane Ingrid ABOUATTIER
Directrice du Département Marketing et Communication



Martial AKPESSE
Directeur du Département Juridique et du Secrétariat Général

04

Rapport du Président du Conseil d'Administration



Spécial Ramadan avec Xpress Cash

Jusqu'au 30 Avril 2024, envoyez de l'argent à vos proches en générant un code gratuitement* via Xpress Cash.

UN MEILLEUR CHOIX

POUR ENVOYER DE L'ARGENT À VOS PROCHES

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire
Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

*Offre valable pour les Comptes Xpress.

Rendez-vous sur ecobank.com/unmeilleurchoix

UN MEILLEUR CHOIX
POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE

POINT Xpress

Rapport du Président du Conseil d'Administration



Mesdames et Messieurs,
Chers Actionnaires,

Les articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique font obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés cotées en Bourse de rendre compte à l'Assemblée Générale, dans un rapport, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'Administration en mettant l'accent notamment sur sa composition, les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ledit rapport doit également porter sur la rémunération totale et les frais de mission versés durant l'exercice à chaque Administrateur, et sur la liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par chaque Administrateur, dans toute société implantée dans l'espace OHADA.

En application de ces dispositions légales, j'ai donc l'honneur de vous présenter le présent rapport qui a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa session du vendredi 14 mars 2025.

Au moment d'examiner les performances financières de la Banque au cours de l'exercice 2024, il me paraît important de rappeler le contexte difficile dans lequel la Banque a réalisé ses activités, marqué par la crise de liquidité liée au relèvement des taux directeurs des banques centrales, l'inflation et les incertitudes au niveau de la zone UEMOA. Notre pays n'a pas échappé aux effets négatifs de cette situation.

Dans ce contexte difficile, Ecobank Côte d'Ivoire a toutefois fait preuve de beaucoup de résilience en 2024 en réalisant de solides performances que j'ai l'honneur de vous présenter ci-après.

1. Performances de la Banque

Durant l'exercice 2024, notre banque a adopté une nouvelle stratégie basée sur la Croissance, la Transformation et le Rendement dénommée GTR 2024-2028. Une session de retraite stratégique de Ecobank Côte d'Ivoire s'est tenue à Abidjan le 13 février 2024. Cette session qui s'est tenue sur une journée, a vu la participation des Administrateurs et de tous les cadres de la direction de la banque. Les différents intervenants lors de cette session, notamment les directions métiers, ont eu l'occasion de défendre leur stratégie ainsi que leurs plans d'actions pour l'année 2024 et sur le cycle 2024-2028, et les Administrateurs ont contribué activement aux échanges pour s'imprégner des orientations proposées et faire part de leurs observations ou recommandations.

En exécution de la nouvelle stratégie, la Banque a poursuivi avec rigueur et détermination ses activités. Cela lui a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants que l'on peut résumer à travers les principaux indicateurs suivants :

- Le total du bilan a progressé de 5% pour s'afficher à 2 050 milliards de Francs CFA contre 1 953 milliards de Francs CFA en 2023.
- Le Produit Net Bancaire a quant à lui, connu une hausse de 11% passant de 110 milliards de Francs CFA en 2023 à 122 milliards de Francs CFA à la clôture de l'exercice.
- Le coût net du risque a été réduit de moitié pour atteindre 2,9 milliards de Francs CFA contre 5,9 milliards de Francs CFA à fin 2023.
- Le Résultat avant impôt s'établit à 64,4 milliards de Francs CFA en hause de 18,6% par rapport aux 54,3 milliards de Francs CFA réalisé en 2023.
- Enfin, le Résultat Net s'affiche à 57,4 milliards de Francs CFA, soit une hausse de 19,6% par rapport à celui de l'exercice 2023 d'un montant de 48 milliards de Francs CFA.

Au-delà des principaux indicateurs ci-dessus, il est à noter qu'à la clôture de l'exercice 2024, la banque respecte tous les ratios règlementaires sans exception.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui vous sera présenté fournira davantage d'informations et de détails sur les performances réalisées sur l'exercice 2024.

Ces réalisations sont le fruit du travail acharné de tous les employés de la banque sous la houlette de la Direction Générale, dans un contexte difficile, et je tiens à les en féliciter vivement. Elles sont aussi la résultante de la bonne gouvernance au sein de l'entreprise sous la supervision de son Conseil d'Administration, dont je salue la contribution active de tous les membres, sans exception.

2. Gouvernance de la Banque

En matière de gouvernance d'entreprise, Ecobank Côte d'Ivoire se réfère à la règlementation bancaire applicable en Côte d'Ivoire, aux règles communautaires et nationales édictées par les autorités et institutions monétaires de l'Union Monétaire Ouest Africaine et à ses chartes régissant les activités du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés.

En application des textes susvisés, le Conseil d'Administration a accompli les missions qui lui ont été confiées, à savoir déterminer les orientations de l'activité de la Banque, veiller à leur mise en œuvre et procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il revient au Conseil d'Administration de s'assurer que lesdites règles sont respectées et correctement appliquées.

Pour ce faire, je vous propose d'examiner les principaux éléments suivants :

- La composition du Conseil d'Administration et de ses Comités Spécialisés ;
- Les attributions et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés ;
- Le processus d'évaluation des organes de gouvernance ;
- Les règles de fixation et le montant de la rémunération des Administrateurs.

a) Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration est composé de onze (11) Administrateurs, dont huit (8) non-exécutifs et trois (3) exécutifs. Parmi ces onze (11) Administrateurs figurent deux (2) personnes morales que sont Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

La désignation du représentant permanent d'ETI n'ayant pas été effectuée, ce sont donc dix (10) Administrateurs qui ont siégé au Conseil d'Administration pendant l'exercice.

Il est à noter que le Conseil d'Administration comprend cinq (5) femmes et cinq (5) hommes, répondant ainsi au principe de parité fixé par le Groupe Ecobank.

En tenant compte du poste réservé à ETI, la composition du Conseil d'Administration à fin décembre 2024, se présente comme suit :

	Nom et Prénoms	Nationalité	Date du premier mandat	Année d'expiration du mandat actuel	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société dans la zone OHADA
1	Michel Aka-Anghui (Administrateur non-exécutif)	Ivoirienne	Assemblée Générale du 20 avril 2016	Assemblée Générale de 2025	Président du Conseil d'Administration d'Ecobank Côte d'Ivoire Administrateur de Optimum Media CI Gérant de Analytiks West Africa
2	Ecobank Transnational Incorporated	Togolaise	Assemblée Générale du 14 octobre 1988	Assemblée Générale de 2026	Néant

3	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) Représentée par Madame Patricia Koizan (Administrateur non-exécutif)	Ivoirienne	Assemblée Générale du 04 décembre 2018	Assemblée Générale de 2025	Administrateur de AMETHYS West Africa Présidente du Comité d'Audit et de Conformité Membre du Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance
4	Alice Anthony Diomandé (Administrateur non-exécutif)	Ivoirienne	Assemblée Générale du 26 avril 2017	Assemblée Générale de 2026	Présidente du Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance Membre du Comité des Risques
5	Paul-Harry Aithnard (Administrateur exécutif)	Togolaise	Assemblée Générale du 04 décembre 2018	Assemblée Générale de 2025	Directeur Général d'Ecobank Côte d'Ivoire Administrateur d'EIC Côte d'Ivoire Administrateur d'EAM Administrateur EDC Lomé Administrateur Ecobank Togo Administrateur Ecobank Sénégal Administrateur Eprocess International
6	Jean-Pierre Alexandre N'Guessan (Administrateur exécutif)	Ivoirienne	Assemblée Générale du 26 avril 2017	Assemblée Générale de 2026	Directeur du Département de la Trésorerie d'Ecobank Côte d'Ivoire Administrateur SICAV Ecobank Obligataire UEMOA
7	Anne-Marie Konan Payne (Administrateur non-exécutif)	Ivoirienne	Assemblée Générale du 16 avril 2019	Assemblée Générale de 2025	Membre du Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance Membre du Comité d'Audit et de Conformité
8	Assitan Sagnon Sanganoko (Administrateur non-exécutif)	Ivoirienne	Assemblée Générale du 16 avril 2019	Assemblée Générale de 2025	Membre du Comité des Risques Membre du Comité d'Audit et de Conformité
9	François De Sales Nze (Administrateur non-exécutif)	Ivoirienne	Assemblée Générale du 16 avril 2019	Assemblée Générale de 2025	Président du Comité des Risques Membre du Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance
10	Marjorie Saint-Lot (Administrateur non-exécutif)	Ivoirienne	Assemblée Générale du 26 avril 2023	Assemblée Générale de 2026	Membre du Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance Membre du Comité d'Audit et de Conformité Directrice Générale Afrique Francophone SSA
11	Wilfrid Lauriano Do Rego (Administrateur non-exécutif)	Béninoise	Assemblée Générale du 26 avril 2023	Assemblée Générale de 2026	Membre du Comité des Risques Membre du Comité d'Audit et de Conformité Président du Conseil d'Administration de Finafrica Assurance au Sénégal Administrateur de CSA société de micro finance au Sénégal

Lors de sa session du 16 décembre 2024, le Conseil d'Administration, conformément à la réglementation en vigueur qui exige la rotation des sièges des Présidents des Comités spécialisés, a approuvé les changements suivants intervenus au sein des Comités spécialisés.

Madame Patricia Koizan, antérieurement Présidente du Comité d'Audit a été nommée Présidente du Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance.

En remplacement de Madame Patricia Koizan, Madame Assitan Sagnon Sanganoko a été désignée Présidente du Comité d'Audit et de Conformité.

Il s'ensuit que la composition des Comités spécialisés du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Comités	Présidents	Membres
Comité Audit et Conformité	Assitan Sagnon Sanganoko	Patricia Koizan
		Anne-Marie Konan Payne
		Marjorie Saint-Lot
		Wilfrid Lauriano Do Rego
Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance	Patricia Koizan	Alice Anthony-Diomandé
		Anne-Marie Konan Payne
		Marjorie Saint-Lot
		François De Sales Nze
Comités des Risques	François De Sales Nzé	Assitan Sagnon Sanganoko
		Wilfrid Lauriano Do Rego
		Alice Anthony - Diomandé

Au total, la banque respecte les règles de composition du Conseil d'Administration par rapport au nombre d'Administrateurs et à la proportion d'Administrateurs non-exécutifs.

Elle respecte également la proportion d'Administrateurs non-exécutifs qui selon la règlementation doivent être majoritaire. En l'occurrence, huit (8) administrateurs sur dix (10) sont des administrateurs non-exécutifs.

Enfin, la banque est conforme aux règles relatives à la proportion d'administrateurs indépendants. Ceux-ci sont au nombre de sept (7) sur dix (10), par rapport à une exigence réglementaire fixée à un tiers au minimum.

b) Attributions, fonctionnement et conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Les dispositions de l'acte uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, la réglementation bancaire ivoirienne, les statuts et la charte de gouvernance de la Banque précisent les missions et rôle du Conseil d'Administration, les règles de bonne conduite et de déontologie applicables aux Administrateurs et les conditions de fonctionnement, de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés.

En application des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration détermine la stratégie globale de la Banque, définit son cadre général de gouvernance, sa culture, ses principes et valeurs et effectue les contrôles et vérifications qu'il juge nécessaires.

En 2024, le Conseil d'Administration a tenu plusieurs sessions et a notamment :

- approuvé la stratégie de la Banque le 13 février 2024 ;
- arrêté les comptes de l'année 2023 le 13 mars 2024, après la revue du Comité d'Audit et de Conformité et des Commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq (5) fois au cours de l'année 2024, les 13 février, 13 mars, 21 mai, 28 août et 16 décembre.

Préalablement à la tenue des sessions du Conseil d'Administration, les Comités effectuent leurs travaux et en présentent un compte rendu lors des réunions du Conseil d'Administration. Sur la base des analyses et recommandations des Comités, les échanges interviennent sur les sujets abordés et le Conseil d'Administration prend les résolutions idoines et veille à l'application effective des décisions arrêtées.

Suivant ce schéma, les comptes annuels 2024 ont été transmis aux Commissaires aux comptes et aux Administrateurs avant la réunion du 13 mars 2025 appelée à statuer sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. Ces comptes ont été préalablement examinés par le Comité d'Audit et de Conformité le 11 mars 2025 qui les a soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

Le Comité d'Audit et de Conformité a tenu ses sessions les 6 mars, 14 mai, 22 août et 19 novembre 2024. Il a principalement examiné les rapports des missions d'audits internes et externes en s'assurant de l'exécution par la Banque de la mise en œuvre effective des recommandations formulées. Le Comité d'Audit et de Conformité veille à la qualité du système de contrôle interne et à la conformité de la Banque aux règles la régissant. Il a également pour mission de vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et comptables avant de les présenter au Conseil d'Administration.

Le Comité des Risques a tenu ses réunions les 4 mars, 15 mai, 21 août et 18 novembre 2024. Ses travaux ont porté sur les questions relatives à la gestion des risques de l'activité de la Banque. Le Comité a examiné les dossiers de crédits, la gestion des risques de crédit et de marché ainsi que la gestion des risques opérationnels et les rapports des contrôles permanents effectués par la Direction des Risques. Il a effectué le suivi des recommandations y afférentes.

Le Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance s'est réuni les 5 mars, 16 mai, 20 août et 20 novembre 2024. Le Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance formule des avis et recommandations relatifs à la gouvernance et aux bonnes pratiques favorisant l'atteinte des objectifs fixés et un niveau de qualité du service à la satisfaction de la clientèle.

Outre ces réunions statutaires, ces Comités se réunissent en cas de besoin pour statuer sur des sujets préoccupants et urgents.

Il est à noter que conformément à la réglementation bancaire, les Comités ont tenu une réunion conjointe le jeudi 5 décembre 2024 pour échanger sur les sujets communs portant notamment sur l'harmonisation des critères d'évaluation des Comités, la fixation des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de Transformation, la planification des formations des Administrateurs.

Le Conseil d'Administration s'assure également que les Actionnaires exercent leurs droits à l'information et au vote. Les comptes annuels sont tenus à leur disposition au siège de la Banque. Les convocations aux assemblées sont faites dans les délais légaux. L'organisation des réunions leur permet d'exercer librement leur droit de vote.

Au cours de l'année 2024, une Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 25 avril 2024 pour l'arrêté des comptes et l'affectation du résultat de l'exercice 2023. Le Conseil d'Administration a pris les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de cette réunion et a permis aux Actionnaires d'exercer pleinement leurs droits légaux.

Les réunions du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés donnent systématiquement lieu à l'établissement de procès-verbaux. Le compte rendu des travaux des Comités est présenté lors des réunions du Conseil d'Administration et intégré dans son procès-verbal. Après examen des recommandations formulées par les Comités, le Conseil d'Administration prend les résolutions idoines et veille à leur exécution.

Vu les attributions des instances de gouvernance et leur fonctionnement, je déclare que le Conseil d'Administration dispose des moyens pour contrôler la mise en œuvre de la stratégie arrêtée, évaluer l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et du traitement adéquat de l'information comptable et financière.

c) Evaluation des organes de gouvernance

Conformément à la Circulaire n°01-2017/CB/C de la Commission Bancaire de l'UMOA et à la Charte de Gouvernance d'Ecobank Côte d'Ivoire, une évaluation annuelle des organes de gouvernance doit être obligatoirement effectuée.

Au titre de l'exercice 2024, il a donc été procédé à une évaluation du Conseil d'Administration, des Comités Spécialisés, des Administrateurs et du Secrétariat Général par un expert indépendant la société Ernst et Young Côte d'Ivoire.

Les conclusions de ces travaux d'évaluation sont consignées dans un rapport qui vous sera présenté lors de la présente Assemblée Générale.

d) Rémunérations accordées aux Administrateurs

Les dispositions des articles 431 et 432 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique autorise les sociétés à verser des indemnités de fonction aux Administrateurs, votées par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Conformément aux dispositions susvisées, l'Assemblée Générale du 25 avril 2024 avait fixé le montant total des indemnités de fonctions à verser aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 à deux cent cinquante millions (250 000 000) de Francs CFA.

A la clôture de l'exercice 2024, le montant total versé aux Administrateurs s'est élevé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent trente-neuf mille cent cinquante (199 839 150) Francs CFA. Ce montant se décompose comme suit par administrateur :

N°	Nom & Prénoms	Montant net de l'indemnité (Francs CFA)
1	Michel Aka-Anghui	34 107 500
2	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) représentée par Mme Patricia Koizan	23 675 950
3	Alice Anthony Diomandé	23 675 950
4	Anne-Marie Konan Payne	23 675 950
5	Assitan Sagnon Sanganoko	23 675 950
6	François De Sales N'Ze	23 675 950
7	Marjorie Saint Lot	23 675 950
8	Wilfrid Lauriano Do Rego	23 675 950
Total		**199 839 150**

3. Modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires aux Assemblées Générales

Le Conseil d'Administration veille aux intérêts des Actionnaires, prend les mesures nécessaires de publicité et d'information prévues par la loi pour leur communiquer les documents sur la vie de la banque. Le Conseil d'Administration veille également à ce que les actionnaires exercent leurs droits à l'information et au vote. Les comptes annuels sont tenus à leur disposition au siège de la Banque. Les convocations aux assemblées sont faites dans les délais légaux. L'organisation des réunions leur permet d'exercer librement leur droit de vote.

4. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'Administration doit s'assurer que la Banque dispose de procédures de contrôle interne et de gestion des risques et veiller à leur application effective.

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale pour s'assurer notamment de la conformité à la réglementation bancaire, de l'application des normes internes, de la prévention et de la maîtrise des risques et enfin de la sincérité de l'information comptable et financière.

Il permet de détecter les anomalies, les dysfonctionnements, les irrégularités, susceptibles d'encourager et favoriser les fraudes et diverses malversations.

Le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2024 s'est assuré que la Banque dispose de procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le dispositif de contrôle interne de la Banque comprend trois (3) niveaux :

- Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque employé dans le cadre de la réalisation de ses activités pour s'assurer du respect des procédures et normes internes ;

- Le second niveau de contrôle relève principalement de la compétence de la Direction des Risques et de la Direction de la Conformité qui ont, notamment en charge (i) l'évaluation, la surveillance et la maîtrise des risques de crédit, de marché et opérationnels, (ii) l'identification et l'analyse des principales menaces pour prévenir les risques, (iii) la mise en place d'un dispositif global de gestion des risques liés à l'activité de la

Banque, (iv) l'application de la stratégie de contrôle interne, (v) l'application des règles de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

• Le dernier niveau de contrôle est effectué par la Direction de l'Audit Interne qui est habilitée à effectuer toutes les missions de vérifications et d'investigations et à apporter les mesures correctives aux anomalies constatées.

Les différents rapports de missions et de vérifications des organes de contrôle sont soumis aux Comités spécialisés et au Conseil d'Administration qui font un suivi de la mise en œuvre des actions correctives recommandées.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration a examiné les risques majeurs de la Banque et a pris les résolutions nécessaires pour leur suivi et la correction des faiblesses constatées.

5. Procédures d'élaboration de l'information financière et comptable

Le bilan et le compte de résultat sont établis en conformité avec le Plan Comptable Bancaire (PCB) révisé de l'UMOA applicable aux établissements de crédits et aux compagnies financières de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

La Direction Financière a la responsabilité d'établir les arrêtés mensuels, trimestriels, semestriels et les comptes annuels en relation avec les départements de la Banque. Les arrêtés trimestriels sont soumis en premier lieu au Comité d'Audit et de Conformité et ensuite au Conseil d'Administration pour approbation avant leur publication.

6. Conclusions

Mesdames et Messieurs les Actionnaires

Au terme de ce rapport, vous aurez noté que notre banque a poursuivi sur l'exercice 2024 la croissance déjà observée sur les années précédentes, en enregistrant notamment une progression à deux chiffres de son Produit Net Bancaire et de son Résultat Net.

Nous espérons donc que cette performance est conforme à vos attentes et que vous ressortirez de cette Assemblée Générale avec le sentiment que vous avez eu raison de nous faire confiance.

Je voudrais à ce stade remercier vivement la Direction Générale et l'ensemble du personnel de la banque, qui n'ont pas ménagé d'efforts pendant toute l'année pour l'atteinte de ces résultats, dans un contexte difficile. J'associe à ces remerciements tous mes collègues du Conseil d'Administration pour leur contribution active.

J'exprime également ma reconnaissance à toutes les parties prenantes, avec lesquelles nous entretenons des relations de qualité, fructueuses et constructives, en particulier nos clients, les organes de régulation et le gouvernement.

Enfin, je voudrais vous informer de la fin de mon mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration à l'issue de la présente Assemblée Générale après 9 années passées au service de notre banque. Durant mon mandat, vous avez toujours, en votre qualité d'actionnaires, témoigné un soutien fort à ma personne et à notre Conseil d'Administration et je vous en suis très reconnaissant.

Le Conseil d'Administration se réunira à l'issue de la présente Assemblée Générale pour désigner un nouveau Président. Je sais compter sur vous pour lui apporter tout le soutien nécessaire dans la conduite de sa nouvelle fonction.

Avec tous mes sincères remerciements.

Abidjan, le 14 mars 2025



Michel Aka-Anghui
Président du Conseil d'Administration



UN MEILLEUR CHOIX POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE EXCEPTIONNELLE POUR ACQUÉRIR LA MAISON DE VOS RÊVES GRÂCE À NOTRE TAUX DE 6,99% HT*

* Offre valable jusqu'au 30 avril 2025. Conditions disponibles en agence

N° VERT APPEL GRATUIT 9955

Découvrez-en davantage sur ecobank.com/unmeilleurchoix

UN MEILLEUR CHOIX POUR UNE AFRIQUE MEILLEUR

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024

05



9955*

NOUVEAU NUMERO !

Plus simple, plus accessible, plus proche de vous.

*Appel gratuit

ecobank.com

Ecobank
La Banque Panafricaine

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024

Ecobank Côte d'Ivoire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application de l'instruction n° 035-11-2016 du 15 novembre 2016 relative à l'établissement et à la publication des états financiers individuels et consolidés, le Conseil d'Administration de votre banque vous présente son rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

I. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Au niveau international

La croissance économique mondiale est estimée à 2,6 %, poursuivant une tendance de ralentissement postpandémique. Le commerce a subi des perturbations en raison des tensions géopolitiques et des défis de fret maritime.

Dans un contexte où l'inflation s'est inscrite en baisse dans la plupart des régions du monde, et face à des niveaux d'inflation proches de leurs cibles, plusieurs banques centrales, notamment celles des économies avancées, ont réduit leurs taux directeurs, induisant un assouplissement des conditions financières internationales. La Banque Centrale Européenne (BCE) a baissé son taux des opérations principales de refinancement de 25 points de base, le 12 décembre 2024, pour le faire passer de 3,40% à 3,15%. En outre, la Réserve Fédérale américaine (Fed) a annoncé une nouvelle réduction de 25 points de base du taux des fonds fédéraux le 18 décembre 2024, marquant ainsi la troisième diminution consécutive cette année et portant les coûts d'emprunt dans une fourchette de 4,25% à 4,5%.

Toutefois, l'élection présidentielle américaine qui a vu la réélection du 45e Président des Etats Unis en fin d'année, a entrainé un climat d'incertitudes en raison des mesures annoncées par la nouvelle administration telles que la hausse des droits de douane, affectant les relations commerciales internationales.

La croissance mondiale devrait rester stable en 2025 par rapport à 2024, dans un contexte marqué par l'atténuation des tensions inflationnistes dans plusieurs régions et la poursuite de la baisse des taux directeurs de la plupart des banques centrales notamment celles des économies avancées. Selon les projections du FMI publiées en octobre 2024, le rythme de progression de la production mondiale s'établirait à 3,2% en 2025, au même niveau qu'en 2024. L'environnement international demeurerait influencé par de fortes incertitudes induites par les tensions géopolitiques.

Au niveau régional

En mars 2024, le marché interbancaire de l'UEMOA a enregistré une augmentation significative du volume des échanges, passant de 461,6 milliards à 732,8 milliards de dollars par semaine, soit une hausse de 58,7%. Le taux d'intérêt moyen de référence sur une semaine a augmenté de 6 points de base, passant à 5,91%. Les taux d'intérêt débiteurs des banques ont également augmenté, passant à 7,01% en mars 2024, tandis que les taux d'intérêt créditeurs des dépôts à terme ont augmenté de 18 points de base pour atteindre 5,40%.

Au cours du mois de décembre 2024, l'indicateur du climat des affaires est demeuré au-dessus de sa tendance de longue période, ressortant à 100,7, ce qui traduit un maintien de la confiance des chefs d'entreprise sur l'orientation favorable des activités.

Le taux d'inflation est ressorti, en glissement annuel, à 2,6% en décembre 2024. Il demeure dans la zone cible de 1% à 3% retenue par la Banque Centrale. La BCEAO a donc maintenu tout au long de l'année 2024 son taux directeur principal à 3.5% et le taux de guichet de prêt marginal à 5.5%. Elle continue de surveiller le niveau des réserves de change en mettant un accent sur le rapatriement des recettes d'exportations et en renforçant les conditions d'octroi de couverture en devises.

Les perspectives économiques de l'Union s'appuient sur la mise en œuvre de politiques économiques visant la préservation de la viabilité extérieure et la stabilité des prix. Selon les dernières prévisions de la BCEAO, le taux de croissance du PIB de l'Union, en termes réels, ressortirait à 6,0% en 2024, puis à 6,3% en 2025 malgré la sortie du Mali, du Burkina et du Niger de la CEDEAO. Cette accélération serait notamment impulsée par la bonne tenue des productions extractives et manufacturières ainsi que des activités commerciales et financières.

Au niveau national

Dans l'ensemble, les fondamentaux de l'économie ivoirienne sont restés solides au cours de l'année 2024.

En effet, le rapport 2024 du Fonds Monétaire International (FMI) sur les perspectives économiques régionales de l'Afrique subsaharienne prévoit, une croissance estimée à 6,5% portée par trois secteurs phares de l'économie Ivoirienne : l'agriculture, les hydrocarbures et les infrastructures.

L'inflation est projetée à 3,5% en 2024, signalant des défis persistants pour la stabilité des prix.

Le déficit budgétaire de la Côte d'Ivoire est passé de 6,8% du PIB en 2022 à 5,2% du PIB en 2023 et devrait atteindre 3,0% en 2025 grâce à l'amélioration des recettes fiscales, selon le FMI.

Dans son allocution de fin d'année prononcée le 31 décembre 2024, le Chef de l'État ivoirien prévoit une accélération de la croissance économique à 7,0 % en 2025, confirmant ainsi l'élan ascendant du pays. Par ailleurs, les perspectives 2025 anticipent une légère baisse de l'inflation, plus en phase avec la norme communautaire de 3,0%, grâce à une croissance de la production agricole et la poursuite de la lutte contre la cherté de la vie.

Pour la deuxième fois de son histoire, la Côte d'Ivoire a organisé la Coupe d'Afrique des Nations (CAN). La première était en 1984, soit 40 ans après. Les autorités ivoiriennes ont mis les bouchées doubles pour organiser « la meilleure CAN de l'histoire » selon les mots de Patrice Motsepe, Président de la Confédération Africaine de Football (CAF). Les ivoiriens ont vécu de très fortes émotions lors de cette CAN, de l'organisation à la troisième étoile de son histoire.

L'année 2024 a marqué un tournant décisif pour plusieurs secteurs stratégiques de l'économie ivoirienne, notamment l'énergie, les hydrocarbures et les mines. Dans le secteur de l'énergie, un des développements les plus significatifs de 2024 a été l'adoption de l'arrêté interministériel n°532 MMPE/MFB/MINEDDETE du 22 octobre. Cette mesure vise à soutenir la transition énergétique en exonérant de la taxe sur la valeur ajoutée, des droits de douanes et de la taxe sur les opérations bancaires, les équipements et matériels destinés à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique.

La mise en place d'une plateforme numérique dédiée au contenu local en 2024 constitue un autre jalon important. Elle permet en effet, d'achever la mise en œuvre de la loi sur le contenu local, qui vise à garantir une plus grande participation des entreprises ivoiriennes dans l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Cette initiative devrait renforcer la compétitivité des entreprises locales tout en favorisant l'appropriation des compétences et des technologies liées à l'industrie.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

En décembre 2023, Ecobank Côte d'Ivoire est devenue sponsor officiel de la CAN CAF TotalEnergies 2023, renforçant ainsi sa présence sur la scène panafricaine.

Dans la continuité de cet engagement, la banque a lancé en janvier 2024 la campagne « Un meilleur choix, pour une Afrique meilleure », mettant en avant son réseau et sa connectivité à travers le continent, avec pour ambition d'accompagner ses clients dans la construction d'un avenir meilleur.

Les actions de communication pendant la CAN se traduisent par le Prix OpinionWay de la banque la plus visible, confirmant l'efficacité de sa stratégie marketing et digitale.

Ecobank Côte d'Ivoire a consolidé son engagement en faveur de l'innovation, de l'éducation et de l'égalité des genres à travers une série d'initiatives complémentaires. Lors de l'Ecobank Day organisé à Yamoussoukro avec l'IDSI-INPHB, la banque a mis en avant l'apport de l'intelligence artificielle dans l'amélioration des compétences scolaires en annonçant le gagnant de son premier Hackathon, démontrant ainsi l'impact de la data science sur

l'évolution bancaire.

Durant l'année 2024, Ecobank Côte d'Ivoire a renouvelé son engagement pour les droits de la femme et l'entrepreneuriat féminin. Cet engagement s'est vu renforcé par l'approbation lors de l'Assemblée générale des Actionnaires tenue en octobre 2024, du projet d'émission d'obligation basée sur le genre, soulignant la détermination de la banque à promouvoir l'égalité des genres et à favoriser l'accès au financement pour les femmes.

En 2024, Ecobank Côte d'Ivoire a confirmé son leadership à travers une série de distinctions et de partenariats stratégiques. Son engagement en matière de protection des données a été reconnu par le Prix FNPDCP 2024, suivi par le titre de « Marque africaine de l'année » aux African Business Leadership Awards.

Toujours dans le cadre de son engagement à répondre aux besoins de ses clients, Ecobank Côte d'Ivoire a lancé une nouvelle offre de gestion de patrimoine en 2024. Cette offre se distingue par une proposition de valeur unique, comprenant des gestionnaires de patrimoine certifiés et dédiés, un diagnostic patrimonial et une planification financière sur mesure, des conseils fiscaux et successoraux, ainsi que des investissements diversifiés et innovants.

En matière de gouvernance, l'année 2024 a été marquée par l'arrivée de deux nouvelles personnes au niveau du Comité de Direction. Il s'agit de Mme EHOUMAN Epse KOUAME Ines qui a la charge de la Direction de la Conformité et de M. YERA Brou Jerome, en qualité de Directeur des opérations et de la technologie.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur qui exige la rotation des présidences des Comités spécialisés, le Conseil d'Administration a approuvé les changements au sein de deux de ses comités. Mme Patricia KOIZAN, précédemment Présidente du Comité d'Audit et de Conformité, a été nommée Présidente du Comité de Rémunération, Nomination et Gouvernance. En remplacement de Mme KOIZAN, Mme Assitan Sagnon SANGANOKO a quant à elle été désignée Présidente du Comité d'Audit et de Conformité.

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les performances de l'exercice 2024 sont résumées à travers les principaux indicateurs financiers ci-dessous, en comparaison avec les réalisations à fin décembre 2023 :

Produit Net Bancaire
122 mds F CFA
+11%

Résultat Net
57 mds F CFA
+19,6%

Total Bilan
2051 mds F CFA
+5%

Dépôts clientèle
1413 mds F CFA
-2,6%

Crédits à la clientèle
973 mds F CFA
-6,9 %

Capitaux Propres
199 mds F CFA
+11,9 %

Tous ces indicateurs de performance reflètent dans l'ensemble une bonne progression par rapport à l'exercice précédent.
Quant aux principaux ratios financiers, ils sont en amélioration par rapport à l'exercice 2023 comme indiqué ci-dessous :

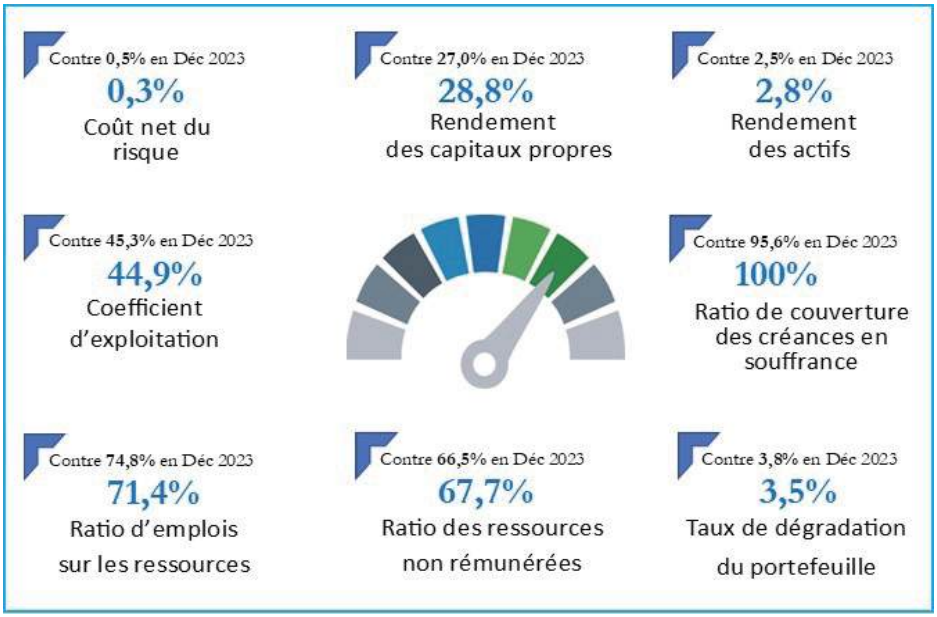

IV. ANALYSE DES COMPTES DE BILAN ET DE RESULTATS

Les évolutions du compte de résultat et du bilan sont commentées ci-dessous :

Evolution du bilan

(en millions de FCFA)

	DÉCEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2023	VARIATION
Prêts et avances brutes à la clientèle	1 008 525	1 084 794	-7,0%
Créances en souffrance	35 691	41 584	-14,2%
Provisions sur créances en souffrance	-35 954	-39 774	-9,6%
Prêts et avances nets à la clientèle	972 571	1 045 020	-6,9%
Titres de placement	791 709	598 987	32,2%
Dépôts de la clientèle	1 412 512	1 450 927	-2,6%
Capitaux propres	199 352	178 208	11,9%

Evolution des prêts et des dépôts

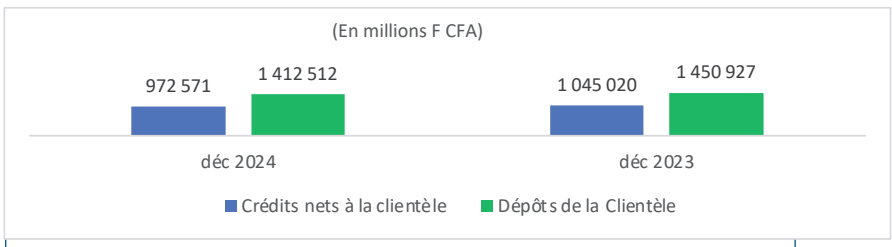

Les dépôts clients se sont réduits de 2,6 %, passant de 1 450,9 milliards de FCFA en décembre 2023 à 1 412,5 milliards de FCFA en décembre 2024. Ce qui reflète les conditions du marché.
Quant au portefeuille de prêts, en valeur nette, il s'est replié de 6,9 % pour s'établir à 973 milliards de FCFA contre 1 045 milliards de FCFA l'exercice précédent. Cette baisse résulte du choix de la banque de recentrer son activité sur des prêts de meilleure qualité.

Concernant les autres postes du bilan, il faut noter que :

- Les créances en souffrance ont diminué de 5,9 milliards de FCFA pour s'établir à 35,7 milliards de FCFA à fin 2024, avec une couverture de 100%.
- Le portefeuille titres a progressé de 32,2% par rapport à décembre 2023, porté par un renforcement des investissements dans les titres souverains, en anticipation des ajustements de politique monétaire.

Evolution du compte de résultat

(en millions de FCFA)

	DÉCEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2023	VARIATION
Marge nette d'intérêts	79 839	73 558	8,5%
Produits hors intérêts	42 477	36 631	16,0%
Produits nets Bancaire	**122 316**	**110 189**	**11,0%**
Charges d'explotation	-54 977	-49 875	10,2%
Résultat brut d'exploitation	**67 339**	**60 314**	**11,6%**
Coût du risque	-2 935	-5 933	-50,5%
Résultat d'exploitation	**64 404**	**54 381**	**18,4%**
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	28	-60	-146,7%
Résultat avant impôt	**64 432**	**54 321**	**18,6%**
Impôt sur les bénéfices	-6 955	-6 250	11,3%
Résultat net	**57 477**	**48 071**	**19,6%**

Malgré la baisse des dépôts et du portefeuille des prêts, la dynamique de croissance des revenus et de la rentabilité de la banque s'est poursuivie :

- Au 31 décembre 2024, le Produit Net Bancaire est en croissance de 11,0% en glissement annuel et se situe à 122,3 milliards de FCFA. Cette hausse est soutenue de manière équilibrée par la marge nette d'intérêts et les revenus hors intérêts, qui contribuent respectivement à hauteur de 52% et 48%.

- Le coût du risque a été réduit de moitié pour atteindre 2,9 milliards de FCFA à fin décembre 2024, soulignant l'amélioration continue du profil de risque du portefeuille et permettant une baisse de 26 points de base du ratio de coût du risque qui s'établit ainsi à 0,3%.

- Les charges d'exploitation s'établissent en 2024 à 55,0 milliards de FCFA contre 49,9 milliards de FCFA en 2023. Cette augmentation, principalement liée à des investissements ciblés en capital humain, technologie, communication et soutien des activités commerciales, s'inscrit dans une dynamique de croissance, sans affecter la stabilité du coefficient d'exploitation.

En tenant compte de ce qui précède, le Résultat Avant Impôt sur l'exercice 2024 s'établit à 64,4 milliards de FCFA. Il est en hausse de 18,6% par rapport à celui de 54,3 milliards de FCFA réalisé en 2023.

Le graphique ci-dessous établit les différents éléments ayant impacté l'évolution de ce Résultat Avant Impôt.

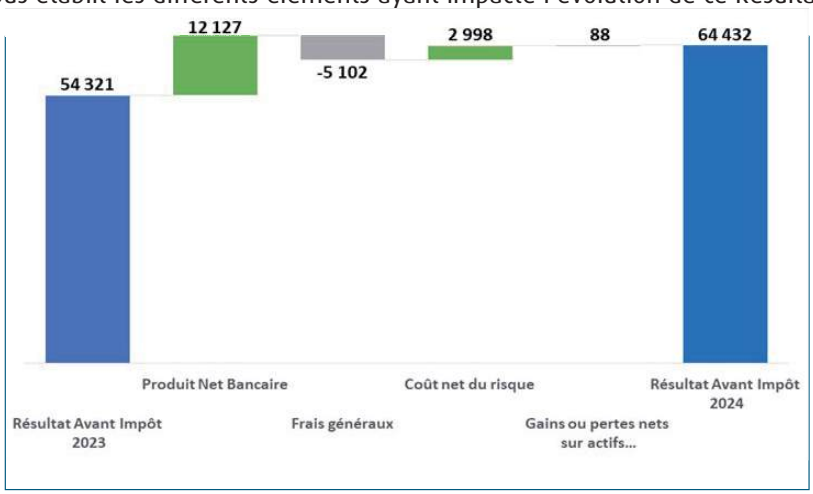

Enfin, le Résultat Net de l'exercice a été enregistré à 57, 5 milliards de FCFA, soit une hausse de 19,6% par rapport à celui de l'exercice précédent qui avait été de 48,1 milliards de FCFA.

Cette dynamique positive se reflète également dans les indicateurs de rentabilité : le rendement des actifs s'établit à 2,8% (+34 points de base par rapport à 2023) et le rendement des capitaux propres atteint 28,8% (+186 points de base en glissement annuel).

V. PERSPECTIVES 2025

Après une année 2024 marquée par une transformation stratégique réussie et des performances solides, 2025 s'annonce comme une étape clé pour accélérer cette dynamique.

La banque poursuivra ses efforts pour renforcer son positionnement sur le marché et offrir une expérience client unique à travers l'ensemble de son réseau, tout en soutenant la vision d'une Afrique unie et prospère.

Cependant, dans un environnement marqué par des incertitudes géopolitiques et des risques émergents, nous continuerons à adopter une approche agile et résiliente. Notre objectif est de saisir les opportunités de développement tout en assurant une gestion prudente des risques, garantissant ainsi la pérennité de notre croissance et la maximisation de la valeur pour nos actionnaires.

Nous restons pleinement engagés à faire de Ecobank un « meilleur choix, pour une Afrique meilleure », en offrant à nos clients des solutions bancaires de qualité adaptées aux défis futurs.

Michel Aka-Anghui
Président du Conseil d'Administration
Ecobank Côte d'Ivoire

Rapport d'évaluation du Conseil d'Administration et des Comités Specialisés

09


Ecobank
La Banque Panafricaine
ECOBANK CÔTE D'IVOIRE
SYNTHESE DE L'EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITES SPECIALISES, DES ADMINISTRATEURS
The better the question. The better the answer. The better the world works.
EY
Shape the future with confidence

Notre approche méthodologique

EY dispose de six domaines d'évaluation du Conseil d'Administration présenté comme suit :

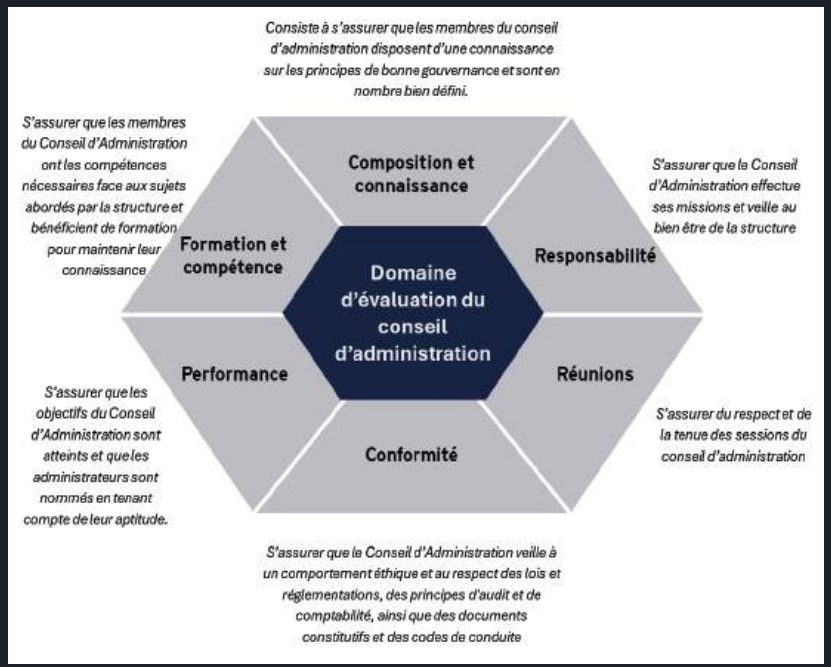

L'évaluation du Conseil d'Administration a été réalisée à partir des méthodes que sont:

- l'analyse documentaire
- le questionnaire soumis à tous les administrateurs
- des entretiens individuels avec le président du Conseil d'Administration, les présidents des comités spécialisés et les administrateurs

En combinant ces méthodes, nous pouvons évaluer plus efficacement la performance du Conseil d'Administration, améliorant ainsi la gouvernance et la prise de décision.

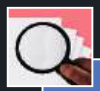

ANALYSE DOCUMENTAIRE

Cette méthode permet d'analyser la qualité des documents, le respect des normes / principes de fonctionnement du CA et de ses comités.

Cette méthode a consisté en l'examen des documents du conseil, tels que les procès-verbaux des réunions, les rapports de comité, les chartes, pour évaluer la conformité et l'efficacité des processus de gouvernance.



QUESTIONNAIRE

Un questionnaire qui couvre divers aspects de la performance du conseil, tels que la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et la dynamique de groupe, a été élaboré et partagé à l'ensemble des administrateurs.

10 réponses obtenues sur 10 attendues



ENTRETIEN

Des entretiens ont été planifiés avec les Présidents de Comité spécialisés, le Président du Conseil d'Administration et les Administrateurs non-exécutifs pour recueillir des opinions détaillées et des perspectives sur la performance du conseil.

Cette méthode permet une exploration plus approfondie des points de vue et des suggestions d'amélioration.

8 entretiens réalisés sur 8 planifiés

Synthèse de l'évaluation du Conseil (1/2)

L'évaluation du Conseil d'Administration, ses comités spécialisés et les Administrateurs d'ECOBANK Côte d'Ivoire est globalement satisfaisante au regard de la réglementation en vigueur au sein de l'UMOA, et des règles internes d'ECOBANK (Charte de gouvernance). Cette analyse suggère que le conseil d'administration est en grande partie compétent et impliqué dans la supervision de la gestion de la banque, tout en identifiant des axes d'amélioration

Réalisée par EY, l'évaluation du Conseil d'Administration d'ECOBANK COTE D'IVOIRE s'est concentrée sur six aspects principaux : la composition et les compétences, la responsabilité, la conformité, la gestion des réunions, la performance, ainsi que la formation et les aptitudes. Les principales observations qui ressortent de cette évaluation sont ainsi résumées :

❑ Composition et compétences

- Le manque de compétences en gestion des risques, en contrôle interne, banque et technologie de l'information au sein des administrateurs non exécutifs soulève des inquiétudes quant à la qualité des décisions prises, notamment au niveau des comités spécialisés.
- De plus, le représentant d'ETI au sein du Conseil d'Administration n'a pas été désigné au cours de l'exercice 2024.
  Cette absence n'empêche pas le bon fonctionnement du Conseil du fait de la présence au sein du Conseil de M. Paul Harry Aithnard, qui est également Directeur Régional UEMOA et membre du Comité Exécutif d'ETI.
  Il fournit au Conseil d'Administration lors de ses sessions et en dehors toutes les informations importantes concernant la vie d'ETI.
  Ce qui permet au Conseil d'Administration d'être toujours aligné sur la vision et la stratégie de la maison mère ETI.

❑ Responsabilités

- Bien que des examens réguliers soient réalisés, des lacunes dans le suivi de certaines initiatives sont signalées, ce qui pourrait affecter leur mise en œuvre efficace. De plus, les réponses aux questionnaires mettent en évidence un besoin de doter le Conseil d'Administration d'outils (tableau de bord et grille de lecture…) adaptés au suivi, à l'évaluation de la stratégie et des plans d'actions

❑ Réunions

- Les sessions des comités spécialisés et du Conseil d'Administration présentent un nombre élevé de points à l'ordre du jour (en moyenne 12), avec une durée moyenne de 5 heures. De plus, il a été relevé un décalage entre le délai de transmission des documents au Conseil d'Administration tel que prévu dans la charte de gouvernance (au plus tard 5 jours, sauf cas d'urgence) et celui mentionné dans le plan d'action du Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance (72H). Ces deux observations pourraient affecter la qualité des discussions et des délibérations lors des sessions.

Synthèse de l'évaluation du Conseil (1/2)

❑ Conformité

- Les déclarations d'indépendance des Administrateurs n'intègrent pas certains critères d'évaluation, définis dans la charte de gouvernance du Conseil tels que la durée de mandat maximale de six ans et l'absence de lien avec des organisations ayant bénéficié de contributions significatives de la fondation ECOBANK.
- De plus, les déclarations d'indépendance et de conflits d'intérêts des administrateurs pour l'année 2024 sont effectuées avec du retard. Les déclarations pour 2024 ont été établis et signés par les Administrateurs en 2025, alors que ces déclarations auraient dû être effectuées en cours d'année 2024.
- A noter également que le nombre d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil sera inférieur au seuil réglementaire (1/3) à la fin du mois d'avril 2025, en se référant au critère de la charte relatif au nombre d'années d'exercices de mandat au sein du Conseil pour être considéré comme administrateur indépendant. En effet, le pourcentage d'administrateurs sera de 8 % (uniquement 2 administrateurs sur 11 siégeant depuis moins de 6 ans), à la fin du mois d'avril 2025.
- Par ailleurs, il n'existe pas de plan de succession formel pour les administrateurs, ce qui contrevient à la charte de gouvernance

❑ Performance

- Le Conseil d'Administration n'a pas défini d'objectifs et d'indicateurs de performance sur l'année 2024 pour son propre compte ce qui pourrait compromettre l'évaluation de sa performance.
- Concernant les comités spécialisés du Conseil d'Administration, l'organe exécutif et les fonctions de contrôle d'ECOBANK Côte d'Ivoire, on note un retard dans la validation des objectifs. Les objectifs pour 2024 ont été approuvés au cours du troisième trimestre de l'année 2024 (session d'Août 2024) ; ce qui limite l'appréciation de la performance de ces comités spécialisés et ces fonctions sur l'année 2024.

❑ Formation

- Le processus d'élaboration du plan annuel de formation ne prend pas en compte les résultats du bilan de compétences des administrateurs ce qui pourrait avoir des implications directes sur l'efficacité et la pertinence des formations proposées.
- Également, le plan de formation de 2024 a été approuvé par le Conseil d'Administration au cours de la session du deuxième trimestre de l'année 2024, laissant un délai limité pour la mise en œuvre effective de ce plan.

Principaux axes d'amélioration

Recommandations	Domaine concerné
• Renforcer le Conseil d'Administration en intégrant des membres dotés de compétences en gestion des risques, en contrôle interne, en banque et en technologie de l'information.	Composition
• Procéder par ETI à la désignation de son représentant au sein du Conseil d'Administration.	Composition
• Réévaluer la composition du Conseil d'Administration pour garantir le respect de la proportion d'administrateurs indépendants.	Composition
• Définir en début d'exercice des objectifs mesurables propres au Conseil d'Administration ainsi qu'à ses comités spécialisés, à l'organe exécutif et aux fonctions de contrôle	Performance
• Réduire la durée des sessions du Conseil et des Comités spécialisés	Réunions
• Procéder à la révision du délai de transmission des documents au Conseil et aux comités, afin de permettre aux administrateurs de disposer de suffisamment de temps pour la préparation des sessions	Réunions
• Doter le Conseil d'Administration d'outils (tableau de bord) pour le suivi des initiatives stratégiques	Responsabilités
• Intégrer dans les déclarations d'indépendance des Administrateurs, tous les critères d'indépendance définis dans la charte de Gouvernance du Conseil	Conformité
• Etablir et signer les déclarations annuelles d'indépendance au cours de l'année de la déclaration, idéalement dans le premier trimestre	Conformité
• Etablir un plan de succession pour les Administrateurs	Conformité
• Effectuer annuellement un bilan de compétence qui permettra de définir un plan de formation adaptée aux besoins des administrateurs	Formation

La mise en œuvre de ces principaux axes d'amélioration devrait permettre de renforcer l'efficacité du Conseil d'Administration d'ECOBANK Côte d'Ivoire, de ses comités spécialisés et mieux naviguer dans un environnement bancaire en constante évolution.

EY | Building a better working world

EY is building a better working world by creating new value for clients, people, society and the planet, while building trust in capital markets.

Enabled by data, AI and advanced technology, EY teams help clients shape the future with confidence and develop answers for the most pressing issues of today and tomorrow.

EY teams work across a full spectrum of services in assurance, consulting, tax, strategy and transactions. Fueled by sector insights, a globally connected, multi-disciplinary network and diverse ecosystem partners, EY teams can provide services in more than 150 countries and territories.

All in to shape the future with confidence.

EY refers to the global organization, and may refer to one or more, of the member firms of Ernst & Young Global Limited, each of which is a separate legal entity. Ernst & Young Global Limited, a UK company limited by guarantee, does not provide services to clients. Information about how EY collects and uses personal data and a description of the rights individuals have under data protection legislation are available via ey.com/privacy. EY member firms do not practice law where prohibited by local laws. For more information about our organization, please visit ey.com.

[Optional sector or service line descriptor – refer to The Branding Zone]

© 2025 [member firm name].
All Rights Reserved.

ED MMYY

[Optional environmental statement – refer to The Branding Zone]

[Required legal disclaimer – refer to The Branding Zone]

ey.com

Rapport Général et Rapports Speciaux des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos Le 31 décembre 2024

07

Les Rapports des Commissaires aux Comptes seront présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire

Comptes Annuels 2024 soumis à l'Approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

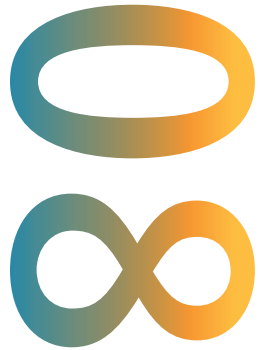

RAPID COLLECT



01 COMPTE POUR 01 AFRIQUE

Recevez facilement sur un seul compte des paiements d'entreprise provenant de notre réseau de 33 pays !

Plus pratique
Inutile de posséder plusieurs comptes

Soyez payé instantanément
Recevez les fonds instantanément sur votre compte dans votre pays et à travers notre réseau

Des rapprochements automatisés
Possibilités d'intégration à vos systèmes de facturation

Soyez protégé
Avec notre technologie éprouvée

Soutient la ZLECAf
Des paiements transfrontaliers pour le nouveau marché unique

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ecobank.com/rapidcollect, contactez-nous sur ecobank.com/ecobankassist ou renseignez-vous en agence

ecobank.com

Ecobank
La Banque Panafricaine

BILAN

destiné à la publication

ETAT : **COTE D'IVOIRE** **ETABLISSEMENT : ECOBANK COTE D'IVOIRE**

2	0	2	4	1	2	3	1	A	0	0	5	9	J

Date d'arrêté **C I B LC**

(En millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2023	31/12/2024
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	**177 511**	**170 285**
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILES	**582 813**	**771 705**
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILES	**45 768**	**33 226**
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	**1 045 020**	**972 571**
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	**0**	**0**
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	**28 537**	**28 977**
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	**0**	**0**
8	AUTRES ACTIFS	**29 351**	**26 972**
9	COMPTE DE REGULARISATION	**13 489**	**13 364**
10	PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	**3 602**	**3 602**
11	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	**0**	**0**
12	PRETS SUBORDONNES	**0**	**0**
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**255**	**2 183**
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**26 953**	**27 796**
	TOTAL DE L'ACTIF	**1 953 299**	**2 050 681**

BILAN

destiné à la publication

ETAT : **COTE D'IVOIRE** **ETABLISSEMENT : ECOBANK COTE D'IVOIRE**

2	0	2	4	1	2		3	1		A		0	0	5	9		J

Date d'arrêté **C I B** **LC**

(En millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2023	31/12/2024
1	BANQUES CENTRALES,CCP	**0**	**0**
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILES	**260 843**	**364 742**
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	**1 450 927**	**1 412 512**
4	DETTES REPREENTEES PAR UN TITRE	**0**	**0**
5	AUTRES PASSIFS	**51 945**	**61 021**
6	COMPTES DE REGULARISATION	**8 169**	**9 805**
7	PROVISIONS	**3 207**	**3 249**
8	EMPRUNTS ET TITRS EMIS SUBORDONNES	**0**	**0**
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	**178 208**	**199 352**
10	CAPITAL SOUSCRIT	27 525	27 525
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	39 375	39 375
12	RESERVES	47 944	55 155
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISION REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU(+/-)	15 293	19 820
16	RESULTAT DE L'EXERCICE(+/-)	48 071	57 477
	TOTAL DU PASSIF	**1 953 299**	**2 050 681**

HORS BILAN

destiné à la publication

ETAT : **COTE D'IVOIRE** **ETABLISSEMENT : ECOBANK COTE D'IVOIRE**

2	0	2	4	1	2	3	1	A	0	0	5	9	J

Date d'arrêté **C I B** **LC**

(En millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2023	31/12/2024
	ENGAGEMENTS DONNES	**262 990**	**225 009**
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	262 990	225 009
3	ENGAGEMENT SUR TITRES	**0**	**0**
	ENGAGEMENTS RECUS	**178 394**	**197 450**
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE	178 394	197 450
6	ENGAGEMENT SUR TITRES	**0**	**0**

COMPTE DE RESULTAT

destiné à la publication

ETAT : **COTE D'IVOIRE** **ETABLISSEMENT : ECOBANK COTE D'IVOIRE**

2	0	2	4	1	2	3	1	A	0	0	5	9	J

Date d'arrêté **C I B** **LC**

(En millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		31/12/2023	31/12/2024
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	**101 361**	**109 474**
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	**(28 041)**	**(29 794)**
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	**238**	**159**
4	COMMISSIONS(PRODUITS)	**34 192**	**34 397**
5	COMMISSIONS(CHARGES)	**(254)**	**(333)**
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	**4 879**	**7 209**
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ASSIMILES	**1 752**	**3 912**
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**2 458**	**2 906**
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**(6 396)**	**(5 614)**
10	**PRODUIT NET BANCAIRE**	**110 189**	**122 316**
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSSEMENT	**0**	**0**
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**(47 332)**	**(52 320)**
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	**(2 543)**	**(2 657)**
14	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**	**60 314**	**67 339**
15	COÛT DU RISQUE	**(5 933)**	**(2 935)**
16	**RESULTAT D'EXPLOITATION**	**54 381**	**64 404**
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	**(60)**	**28**
18	**RESULTAT AVANT IMPOT**	**54 321**	**64 432**
19	IMPÔTS DUR LES BENEFICES	**(6 250)**	**(6 955)**
20	**RESULTAT NET**	**48 071**	**57 477**

Proposition d'affectation du resultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

60

Proposition d'affectation du resultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le Conseil d'Administration propose de répartir le résultat de la façon suivante :

Résultat net de l'exercice :	57 476 874 117 FCFA
Report à nouveau exercice antérieur :	19 820 055 313 FCFA
Solde disponible avant affectation :	77 296 929 430 FCFA

Affectation	
Réserves facultatives :	8 621 531 118 F CFA
Dividendes à distribuer :	44 260 682 400 F CFA
Report à nouveau :	24 414 715 912 F CFA

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux Actionnaires un dividende total brut de quarante-quatre milliards deux cent soixante millions six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent (44 260 682 400) Francs CFA, correspondant à huit cent quatre (804) Francs CFA de dividende brut par action soit un dividende net par action de sept cent vingt-trois virgule six (723,6) Francs CFA.

Le paiement du dividende s'effectuera à la date du 30 mai 2025.

10

Expiration et renouvellement de mandats d'Administrateurs

Expiration et renouvellement de mandats d'Administrateurs

Le Conseil d'Administration porte à la connaissance des Actionnaires que les mandats des Administrateurs Michel Aka-Anghui, de la CNPS représentée par Madame Patricia Koizan au Conseil d'Administration, Paul Harry Aithnard, Anne Marie Konan Payne, Assitan Sagnon Sanganoko et François De Sales Nze expireront à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2025.

Le Conseil d'Administration rappelle que Monsieur Michel Aka-Anghui est le Président du Conseil d'Administration depuis le 30 septembre 2020. Il est administrateur depuis le 20 avril 2016.

Conformément aux dispositions de la charte de gouvernance de la Banque et du Groupe Ecobank, un administrateur non-exécutif est élu pour une période de trois (3) ans et peut être réélu, sous réserve que la durée cumulée de ses mandats n'excède pas neuf (9) années. La charte précise également que la durée du mandat de Président ne dépasse pas six (6) ans.

En application des dispositions susvisées, le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Michel Aka-Anghui expirera donc à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 29 avril 2025. Son mandat ne pourra pas être renouvelé.

Le Conseil d'Administration sollicite l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour le renouvellement, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, des mandats des Administrateurs suivants :

- La CNPS représentée par Madame Patricia Koizan au Conseil d'Administration
- Monsieur Paul Harry Aithnard
- Madame Anne Marie Konan Payne
- Madame Assitan Sagnon Sanganoko
- Monsieur François De Sales Nze

11

Nomination d'un Administrateur

Nomination d'un Administrateur

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2025 la nomination de Monsieur Thiémélé Manizan Serge Aimé, en qualité d'Administrateur d'Ecobank Côte d'Ivoire, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

De nationalité ivoirienne, Monsieur Thiémélé Manizan Serge Aimé est un professionnel qui possède plus de trente-cinq (35) ans d'expérience internationale dans le domaine de la finance et de la gouvernance au sein de grandes institutions financières et de sociétés de conseil.

Il est actuellement le Président des Conseils d'Administration de la Société de Gestion et d'Intermédiation Phoenix Capital Management et de la Société de Gestion d'OPCVM Phoenix Africa Asset Management et occupe des fonctions d'Administrateur dans diverses sociétés en Côte d'Ivoire.

Depuis 2017, il est associé fondateur de First Capital SA, société basée à Abidjan, spécialisée dans le conseil en stratégie, les fusions et acquisitions, les levées de fonds en dettes et en fonds propres et le développement de projets.

De 2017 à 2019, il a été associé de Southbridge Group, société de conseil financier opérant à Paris, Abidjan et Kigali.

Auparavant, de 1991 à 2017, il a exercé des hautes responsabilités au sein de Ernst & Young EMEIA (Europe, Middle East, India, Africa) en qualité de :

- Associé-Directeur Transactions et Advisory Services en charge de 18 pays de l'Afrique francophones subsahariennes,
- Directeur du « EY Global Télécommunication Center Africa Antenna » à Johannesburg (Afrique du Sud),
- Associé-Directeur du Département Audit Ernst & Young Côte d'Ivoire et Auditeur Sénior.

Il a développé des compétences en matière d'audit financier et comptable en intervenant principalement auprès des sociétés dans les secteurs de l'électricité, des télécommunications et de la banque. Il travaille également dans le conseil en matière de transactions financières notamment les évaluations financières et la structuration des levées de fonds. Il conseille et accompagne les gouvernements et les entreprises publiques lors des privatisations ou des restructurations.

Au-delà de ses responsabilités dans le monde des affaires, Monsieur Thiémelé Manizan Serge Aimé fut également Administrateur et Président de la Chambre de Commerce Américaine de Côte d'Ivoire, Vice-Président du Club Afrique de l'Association Française des Investisseurs en capital et membre du réseau national des conseillers du commerce extérieur de la République de Côte d'Ivoire.

Son profil polyvalent (audit, conseil, gestion d'actifs, stratégie), son expérience internationale et son réseau relationnel sont des atouts pour la banque dans la mise en œuvre de sa stratégie de croissance, transformation et rendement.

Monsieur Thiémelé Manizan Serge Aimé est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences PO), section Eco-fi (1991) et titulaire d'une licence en Sciences Economiques (Mention Analyse et Politiques Economiques) de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne obtenue en 1989.

Il est auteur de plusieurs publications notamment :

- « 2017 Private Equity Exit Study » en partenariat avec l'Africa Private Equity and Ventures Capital Association (AVCA) ;
- Contribution au forum économique du patronat ivoirien sur l'ingénierie financière, « Africa Connected » avec EY South Africa & UK en 2014 ;
- Cartographes des secteurs des Telecoms et des Utilités en Afrique Francophone avec EY France en 2010.

Monsieur Thiémelé Manizan Serge Aimé est âgé de 59 ans, bilingue français & anglais, marié et père de trois enfants.

Nomination du représentant de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, Commissaire aux comptes, auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire

17

Nomination du représentant de la société Deloitte Côte d'Ivoire, Commissaire aux comptes, auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire

Le Conseil d'Administration rappelle aux Actionnaires que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2023, ont été nommés :

Commissaires aux comptes titulaires

- La société DELOITTE COTE D'IVOIRE, représentée par Monsieur Marc Vincens WABI, Expert-Comptable Diplômé ;
- La société GRANT THORNTON AUDIT COTE D'IVOIRE, représentée par Monsieur Missa KONE, Expert-Comptable Diplômé ;

Commissaires aux comptes suppléants

- La société EBUR FIDUCIAIRE, représentée par Monsieur Brou Olivier KOUADIO, Expert-Comptable Diplômé ;
- La Société ECR INTERNATIONAL, représentée par Monsieur Georges Henri AÏE.

Les Commissaires aux comptes ont été nommés pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la banque, qui statuera en 2026, sur les comptes de l'exercice 2025.

Par courrier en date du 24 septembre 2024, la Société Deloitte Côte d'Ivoire a notifié à la banque la démission de Monsieur Marc Wabi Vincens et proposé en remplacement Monsieur Blédou N'Goran Khadhiry Frédérick pour la représenter.

Par courrier en date du 22 octobre 2024, la banque a soumis auprès de la Commission Bancaire de l'UMOA une demande d'approbation du nouveau représentant de la Société Deloitte Côte d'Ivoire.

Le Conseil d'Administration sollicite l'approbation de l'Assemblée Générale pour la nomination de Monsieur Blédou N'Goran Khadhiry Frédérick, en qualité de représentant de la Société Deloitte Côte d'Ivoire auprès de la banque.

13

Autorisation d'emission d'emprunts

Autorisation d'emission d'emprunts

Depuis quelques années, la banque a inscrit au cœur de sa stratégie la croissance. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite très souvent des ressources importantes de qualité.

Vu le développement des activités de la banque, le Conseil d'Administration sollicite l'autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires en vue de recourir à l'émission d'emprunts en cas de nécessité dans le délai de deux (2) ans et pour un montant maximal de trente milliards (30 000 000 000) de Francs CFA.

Le Conseil d'Administration veillera à respecter les intérêts des Actionnaires et les exigences légales requises en matière d'émission d'emprunts.

14

Projets de résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire

Ecobank
La Banque Panafricaine

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

GENDER BOND ECOBANK COTE D'IVOIRE 6,50% 2024-2029

1ère Obligation par APE basée sur le genre dans la zone UEMOA



6,50%
Taux d'intérêt brut

Prix unitaire
10 000 FCFA

Montant de l'émission
10 MILLIARDS DE FCFA

Période de souscription :
Du 03 au 17 mars 2025
Avec possibilité de clôture anticipée

ellever
par Ecobank

Soutenir les femmes, construire l'avenir

ARRANGEUR – CHEF DE FILE
EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) Membre du Groupe Ecobank — Ecobank La Banque Panafricaine

INVESTISSEUR DE REFERENCE
ALCBFUND

OPINION DE SECONDE PARTIE
SUSTAINALYTICS a Morningstar company

Syndicat de Placement :

BENIN: Africa Bourse, Africaine de Gestion et d'Intermédiation (AGI), BIIC Finance And Securities (BFS), SGI Benin, United Capital for Africa (UCA) / BURKINA FASO : Coris Bourse, SBIF, Société Africaine d'Ingénierie et d'Intermédiation Financière (SA2IF), Image Finance / COTE D'IVOIRE : Atlantique Finances, Attijari Securities West Africa (ASWA), BICI Bourse, BNI Finances, BOA Capital Securities, BRIDGE Securities, BSIC CAPITAL, EDC Investment Corporation (EIC), Hudson & CIE, MAC AFRICAN SGI, NSIA Finance, Phoenix Capital Management, Sirius Capital, SGCSWA, Matha Securities, ORAGROUP Securities, GEK Capital / MALI : SGI Mali, CIFA- bourse, Global Capital / NIGER : SGI Niger / SENEGAL : ABCO Bourse, CGF Bourse, Everest Finance, IMPAXIS Securities, Finance Gestion et Intermédiation, Invictus Capital Finance / TOGO : SGI Togo.

Cette opération a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) le 03 décembre 2025 sous le visa n° EOP/24-28

Projets de résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve sans réserve lesdits rapports, les comptes et les états financiers de synthèse de Ecobank Côte d'Ivoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les opérations qui y sont mentionnées, tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice net de cinquante-sept milliards quatre cent soixante-seize millions huit cent soixante-quatorze mille cent dix-sept (57 476 874 117) Francs CFA.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant cinquante-sept milliards quatre cent soixante-seize millions huit cent soixante-quatorze mille cent dix-sept (57 476 874 117) Francs CFA majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de dix-neuf milliards huit cent vingt millions cinquante-cinq mille trois cent trois (19 820 055 313) Francs CFA soit un solde disponible de soixante-dix-sept milliards deux cent quatre-vingt-seize millions neuf cent vingt-neuf mille quatre cent trente (77 296 929 430) Francs CFA comme suit :

Résultat net de l'exercice :	57 476 874 117 FCFA
Report à nouveau exercice antérieur :	19 820 055 313 FCFA
Solde disponible avant affectation :	77 296 929 430 FCFA

Affectation	
Réserves facultatives :	8 621 531 118 F CFA
Dividendes à distribuer :	44 260 682 400 F CFA
Report à nouveau :	24 414 715 912 F CFA

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux Actionnaires un dividende total brut de quarante-quatre milliards deux cent soixante millions six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent (44 260 682 400) Francs CFA, correspondant à huit cent quatre (804) Francs CFA de dividende brut par action soit un dividende net par action de sept cent vingt-trois virgule six (723,6) Francs CFA.

Le paiement du dividende s'effectuera à la date du 30 mai 2025.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions intervenues dans le cadre des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du Traité de l'OHADA et de l'article 45 de l'ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire en Côte d'Ivoire et approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements des frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société au profit des Administrateurs visés par l'article 432 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du Traité de l'OHADA, approuve ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses Comités, prend acte desdits rapports et donne quitus sans aucune réserve aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes, donne décharge aux Commissaires aux comptes sans aucune réserve de l'exécution de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fin du mandat de Monsieur Michel Aka-Anghui en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration d'Ecobank Côte d'Ivoire et, lui donne quitus sans aucune réserve pour l'exécution de sa mission.

HUITIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'Administrateurs d'Ecobank Côte d'Ivoire exercés par Monsieur Michel Aka-Anghui, de la CNPS représentée par Madame Patricia Koizan au Conseil d'Administration, Monsieur Paul Harry Aithnard, Madame Anne Marie Konan Payne, Madame Assitan Sagnon Sanganoko et Monsieur François De Sales Nze arrivent à expiration, à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats d'Administrateurs d'Ecobank Côte d'Ivoire de la CNPS représentée par Madame Patricia Koizan, de Monsieur Paul Harry Aithnard, de Madame Anne Marie Konan Payne, de Madame Assitan Sagnon Sanganoko et de Monsieur François De Sales Nze, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

NEUVIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, nomme, en qualité d'Administrateur d'Ecobank Côte d'Ivoire Monsieur Thiémélé Manizan Serge Aimé.

Les informations détaillées (état civil, formation, expérience professionnelle) concernant l'Administrateur ont été mises à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Thiémélé Manizan Serge Aimé est nommé Administrateur d'Ecobank Côte d'Ivoire pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de Ecobank Côte d'Ivoire qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice 2027.

L'Administrateur Thiémélé Manizan Serge Aimé a déclaré accepter la mission d'Administrateur d'Ecobank Côte d'Ivoire et a affirmé qu'il n'est pas frappé d'interdictions ou d'incompatibilités susceptibles d'empêcher l'exercice de la fonction d'Administrateur.

DIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Marc Wabi Vincens de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, nomme, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, en qualité de représentant de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, Commissaire aux comptes, auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire, Monsieur Blédou N'Goran Khadhiry Frédérick, Expert-Comptable Diplômé, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire, pour la durée du mandat de Commissaire aux comptes de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2026.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, autorise l'émission par la Banque pour les besoins de son activité, d'emprunts de quelque nature que ce soit, pour un montant maximal de trente milliards (30 000 000 000) de Francs CFA et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'emprunts en une ou plusieurs fois dans le délai de deux (2) ans et pour en arrêter les modalités.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer, pour l'exercice 2025, à deux cent cinquante millions (250 000 000) de francs CFA, le montant brut de l'indemnité de fonction allouée aux Administrateurs, en rémunération de leur mission.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'expéditions, d'extraits ou de copies des présentes résolutions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

15

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire



Transition zéro stress

UN MEILLEUR CHOIX POUR UN COMPTE BANCAIRE SUR MESURE

- Un compte salarié à partir de **6 600 F CFA TTC/mois**
- Une **carte de débit offerte**
- Un taux de prêt unique à **8% HT**
- Un compte **épargne jusqu'à 4%**



Ouvrez votre compte maintenant en scannant le code QR ou RDV en Agence

https://bit.ly/3TODagK

N° VERT APPEL GRATUIT **9955**

BANQUE DES PARTICULIERS

UN MEILLEUR CHOIX POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE

Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires d'Ecobank Côte d'Ivoire sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 29 avril 2025, à 10 heures, au Radisson Blu, sis à Abidjan Port-Bouët, route de l'Aéroport International Félix Houphouët Boigny, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Président du Conseil d'Administration
2. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024
3. Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés
4. Rapport général et rapports spéciaux des Commissaires aux comptes
5. Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2024
6. Affectation du résultat de l'exercice 2024
7. Quitus aux Administrateurs
8. Décharge aux Commissaires aux comptes
9. Expiration et renouvellement de mandats d'Administrateurs
10. Nomination d'un Administrateur
11. Nomination du représentant de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, Commissaire aux comptes, auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire
12. Autorisation d'émission d'emprunts
13. Fixation des indemnités de fonctions des Administrateurs pour l'exercice 2025
14. Vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Actionnaires sont priés de confirmer leur présence physique à l'adresse ***ecisecretariatgl@ecobank.com*** au plus tard le jeudi 24 avril 2025 et de se présenter à l'Assemblée Générale, muni du mail de confirmation et de leur pièce d'identité.

Tout Actionnaire pourra assister personnellement à cette Assemblée Générale Ordinaire, sur présentation d'un justificatif d'identité ou se faire représenter par un mandataire de son choix en donnant une procuration, de préférence aux personnes ci-dessous :

- Monsieur Michel AKA-ANGHUI, Président du Conseil d'Administration de Ecobank Côte d'Ivoire
- Monsieur Paul-Harry AITHNARD, Directeur Général de Ecobank Côte d'Ivoire
- Monsieur Martial AKPESSE, Secrétaire Général de Ecobank Côte d'Ivoire
- Madame Roselyne ABE, Directrice Générale de EDC Investment Corporation Côte d'Ivoire (EIC)
- Madame/Monsieur le Directeur Général de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) gérant vos actions
- Monsieur le Président de l'Association des Actionnaires des Sociétés Cotées (AASCOT).

Pour ce faire et au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, les formulaires de procuration et les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, seront disponibles aux adresses ci-dessous :

- au siège de Ecobank Côte d'Ivoire, sis à Abidjan Plateau Avenue Houdaille, Place de la République, Immeuble Ecobank ; Direction Juridique et Secrétariat Général 7ème étage
- au siège de EDC Investment Corporation Côte d'Ivoire (EIC), sis à Abidjan Plateau Avenue Houdaille, Place de la République, Immeuble Ecobank 2ème étage
- au siège social des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, gérant vos actions
- sur le site internet Ecobank Côte d'Ivoire www.ecobank.com.

Les procurations données doivent être transmises de façon physique aux adresses ci-dessus ou par voie électronique à l'adresse ***ecisecretariatgl@ecobank.com*** au plus tard le 24 avril 2025.

Tout Actionnaire peut également participer à l'assemblée à distance, par visioconférence ou tout moyen de communication permettant son identification.

En vue de faciliter la transmission des documents aux Actionnaires et leur inscription sur la plate-forme technologique dédiée à l'Assemblée Générale, les Actionnaires sont priés de communiquer leur adresse électronique à l'adresse ecisecretariatgl@ecobank.com dès la publication du présent avis.

Tout Actionnaire peut voter par correspondance, sous réserve d'informer le Président du Conseil d'Administration de son absence au moins trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale. Le formulaire de vote par correspondance devra être adressé à la société par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique envoyé à ***ecisecretariatgl@ecobank.com***.

Le vote par correspondance ne sera valide que s'il est réceptionné par la société au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'Assemblée.

Les Actionnaires pourront, avant l'Assemblée Générale, adresser leurs éventuelles questions à l'adresse ***ecisecretariatgl@ecobank.com*** auxquelles il sera répondu lors de l'Assemblée Générale.

Les projets de résolutions à soumettre au vote des actionnaires sont les suivants :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve sans réserve lesdits rapports, les comptes et les états financiers de synthèse de Ecobank Côte d'Ivoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les opérations qui y sont mentionnées, tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice net de cinquante-sept milliards quatre cent soixante-seize millions huit cent soixante-quatorze mille cent dix-sept (57 476 874 117) Francs CFA.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant cinquante-sept milliards quatre cent soixante-seize millions huit cent soixante-quatorze mille cent dix-sept (57 476 874 117) Francs CFA majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de dix-neuf milliards huit cent vingt millions cinquante-cinq mille trois cent trois (19 820 055 313) Francs CFA soit un solde disponible de soixante-dix-sept milliards deux cent quatre-vingt-seize millions neuf cent vingt-neuf mille quatre cent trente (77 296 929 430) Francs CFA comme suit :

Résultat net de l'exercice :	57 476 874 117 FCFA
Report à nouveau exercice antérieur :	19 820 055 313 FCFA
Solde disponible avant affectation :	77 296 929 430 FCFA

Affectation	
Réserves facultatives :	8 621 531 118 F CFA
Dividendes à distribuer :	44 260 682 400 F CFA
Report à nouveau :	24 414 715 912 F CFA

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux Actionnaires un dividende total brut de quarante-quatre milliards deux cent soixante millions six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent (44 260 682 400) Francs CFA, correspondant à huit cent quatre (804) Francs CFA de dividende brut par action soit un dividende net par action de sept cent vingt-trois virgule six (723,6) Francs CFA.

Le paiement du dividende s'effectuera à la date du 30 mai 2025.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions intervenues dans le cadre des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du Traité de l'OHADA et de l'article 45 de l'ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire en Côte d'Ivoire et approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements des frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société au profit des Administrateurs visés par l'article 432 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du Traité de l'OHADA, approuve ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses Comités, prend acte desdits rapports et donne quitus sans aucune réserve aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes, donne décharge aux Commissaires aux comptes sans aucune réserve de l'exécution de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fin du mandat de Monsieur Michel Aka-Anghui en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration d'Ecobank Côte d'Ivoire et, lui donne quitus sans aucune réserve pour l'exécution de sa mission.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'Administrateurs d'Ecobank Côte d'Ivoire exercés par Monsieur Michel Aka-Anghui, la CNPS représentée par Madame Patricia Koizan au Conseil d'Administration, Monsieur Paul Harry Aithnard, Madame Anne Marie Konan Payne, Madame Assitan Sagnon Sanganoko et Monsieur François De Sales Nze arrivent à expiration, à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats d'Administrateurs d'Ecobank Côte d'Ivoire de la CNPS représentée par Madame Patricia Koizan, de Monsieur Paul Harry Aithnard, de Madame Anne Marie Konan Payne, de Madame Assitan Sagnon Sanganoko et de Monsieur François De Sales Nze, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, nomme, en qualité d'Administrateur d'Ecobank Côte d'Ivoire Monsieur Thiémélé Manizan Serge Aimé.

Les informations détaillées (état civil, formation, expérience professionnelle) concernant l'Administrateur ont été mises à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Thiémélé Manizan Serge Aimé est nommé Administrateur d'Ecobank Côte d'Ivoire pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de Ecobank Côte d'Ivoire qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice 2027.

L'Administrateur Thiémélé Manizan Serge Aimé a déclaré accepter la mission d'Administrateur d'Ecobank Côte d'Ivoire et a affirmé qu'il n'est pas frappé d'interdictions ou d'incompatibilités susceptibles d'empêcher l'exercice de la fonction d'Administrateur.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Marc Wabi Vincens de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, nomme, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, en qualité de représentant de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, Commissaire aux comptes, auprès d'Ecobank Côte d'Ivoire, Monsieur Blédou N'Goran Khadhiry Frédérick, Expert-Comptable Diplômé, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire, pour la durée du mandat de Commissaire aux comptes de la Société Deloitte Côte d'Ivoire, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2026.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, autorise l'émission par la Banque pour les besoins de son activité, d'emprunts de quelque nature que ce soit, pour un montant maximal de trente milliards (30 000 000 000) de Francs CFA et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'emprunts en une ou plusieurs fois dans le délai de deux (2) ans et pour en arrêter les modalités.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer, pour l'exercice 2025, à deux cent cinquante millions (250 000 000) de francs CFA, le montant brut de l'indemnité de fonction allouée aux Administrateurs, en rémunération de leur mission.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'expéditions, d'extraits ou de copies des présentes résolutions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Pour le Conseil d'Administration
Monsieur Michel Aka-Anghui
Président du Conseil d'Administration

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

ECOBANK CÔTE D'IVOIRE
Immeuble Ecobank
Avenue Houdaille
Place de la République
01 B.P. 4107 – Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel: (225) 27 20 31 92 00

ecobank.com